



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 6 juin 2024 à 19h30**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 31 mai 2024 :

1. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire
 2. Occupation du domaine public
 3. Subventions/participations versées dans le cadre de l'inauguration de la Borne du Serment de Koufra
 4. Ajustement du programme de voirie EMS 2025
 5. Ressources humaines : mise en place du plan de formation et de la charte pour le télétravail
 6. Création d'un comité des fêtes
- Divers et comptes-rendus.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le point sur la charte télétravail est ajourné dans l'attente d'un retour du Centre de Gestion. Il sera représenté prochainement.

De plus, elle demande l'autorisation de l'ajout du point de vote de la subvention pour l'organisation de la Fête Nationale 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire (délibération n° 23/2024)

Dans le cadre de notre projet, il convient de mettre à jour le plan de financement, selon les informations en notre disposition à ce jour :

Vu le tableau prévisionnel des subventions suivants :

| Nom de l'organisme et type de subvention | Montant prévisionnel |
|--|-----------------------|
| Subvention CD67 - Fond de Développement et d'Attractivité | 250 400,00 € |
| Subvention Etat - DETR 2022 + 2023 | 1 193 457,00 € |
| Subvention Région Cadre de vie et services de proximité | 100 000,00 € |
| Subvention Région Climaxion (en attente de notification) | 100 000,00 € |
| Subvention Région géothermie (en attente de notification) | 100 000,00 € |
| Subvention Région photovoltaïque | 3 643,50 € |
| Subvention CAF | 564 000,00 € |
| Subvention CEA - Fond Communal Alsacien | 100 000,00 € |
| Subvention FST cuve (60% de la dépense) | 17 625,69 € |
| Wienerberger (mécénat privé) | 20 000,00 € |
| Montant total des subventions prévisionnelles | 2 449 126,19 € |

| | Selon estimations au 01/06/2024 | Remarques |
|--|------------------------------------|--|
| Coût total TTC du projet | 7 240 677,91€ | |
| Montant total des subventions prévisionnelles | 2 449 126,19 € | |
| Reste à payer TTC après déduction des subventions prévisionnelles | 4 791 551,72€ | |
| <i>Emprunt (déjà réalisé en juillet 2022)</i> | <i>2 500 000,00€</i> | |
| Autofinancement par la Commune | 2 291 551,72€ | dont FCTVA prévisionnelle : 1 187 760,80€ |

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'ACTER le plan de financement tel que susmentionné

Adopté à l'unanimité.

2. Occupation du domaine public (délibération n° 24/2024)

Afin de simplifier les démarches et la facturation aux personnes concernées, il convient de fixer les tarifs d'occupation du domaine public pour les activités constatées dans notre Commune mais également pour pouvoir répondre rapidement aux demandes futures :

| Type d'occupation | Tarifs 2024 | |
|---|-------------|--------------------------------------|
| Stand type food truck/vendeur ambulant sans électricité | 5 € | Par jour et par tranche de 5ml |
| Stand type food truck/vendeur ambulant avec électricité (prise 16A maximum) | 7 € | Par jour et par tranche de 5ml |
| Grue et machine de chantier (stockage/parking) | 31 € | Par jour (tout jour commencé est dû) |
| Autre occupation (cirque, spectacle, théâtre, etc...) | 50 € | Par jour (tout jour commencé est dû) |

Il s'agit des tarifs applicables pour les autorisations d'occupation temporaires du domaine public.

Il est précisé que ces tarifs ne s'appliquent pas :

- ⇒ au Messti pour lequel des tarifs spécifiques existent
- ⇒ aux associations du village lorsqu'elles effectuent une animation pour la vie du village

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE de l'application des nouveaux tarifs tels que ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2024

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0)

3. Subventions/participations versées dans le cadre de l'inauguration de la Borne du Serment de Koufra (délibération n° 25/2024)

Vu l'inauguration de la Borne du Serment de Koufra le 23 juin prochain, il convient de voter le versement des participations suivantes :

- 300€ à l'Harmonie Sirène de Breuschwickersheim pour l'animation musicale de la cérémonie et la réalisation du service et de la vaisselle au pot de l'amitié offert par la Commune à l'issue de la cérémonie
- 100€ à l'association de la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB pour la réalisation du Guide Vert de la Voie de la 2^{ème} DB 2024
- 100€ par véhicule pour l'association des reconstitueurs qui présentera 4 véhicules lors de ladite cérémonie

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à verser les subventions selon les termes susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

4. Ajustement du programme de voirie EMS 2025 (délibération n° 26/2024)

Vu les propositions d'ajustements de travaux prévus au programme de voirie 2025 par l'Eurométropole de Strasbourg,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'ajustement du programme de voirie 2025 tel que présenté dans l'annexe
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité

5. Ressources humaines : mise en place du plan de formation 2024-2026 (délibération n° 27/2024)

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial (CST) auprès du Centre de Gestion en date du 20 mars 2024, il convient d'acter le plan de formation 2024-2026 des agents de la Commune de Breuschwickersheim (selon document en annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de formation 2024-2026 tel que présenté
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents

Adopté à l'unanimité.

6. Création d'un comité des fêtes (délibération n° 28/2024)

Afin de faciliter l'organisation de manifestations dans le village et la collaboration entre les différents acteurs de la Commune, Madame le Maire propose la création d'un comité des fêtes.

Pour ce faire, elle propose la création d'un groupe de travail en charge de la réflexion et rédaction des statuts et documents officiels nécessaires à la création dudit comité des fêtes.

Le groupe de travail sera placé sous la présidence de Madame l'Adjointe Anne RITTER et est composé de :

- Patrick ZEISSLOFF
- Aurélie SCHMIDT
- Doris TERNOY

Ledit groupe de travail présentera son travail au Conseil Municipal pour validation cet automne.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte la création du groupe de travail « Comité des Fêtes » selon la composition susmentionnée

Adopté à l'unanimité.

7. Subvention Fête Nationale (délibération n° 29/2024)

Vu que l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers va organiser la manifestation pour la Fête Nationale le 13 juillet 2024, la Commune subventionne l'association pour cette organisation.

Madame le Maire propose de voter la subvention habituelle à hauteur de 600€ qui correspond à l'organisation d'une animation lors de cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte le versement d'une subvention de 600€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (celle-ci ne sera pas versée s'il n'y a pas d'animation)
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

8. Participation de la Commune pour la mise à disposition de locaux pour la Fête Nationale et le Messti (délibération n° 30/2024)

Vu la fermeture de la salle polyvalente pour les travaux et vu que la Municipalité a souhaité maintenir durant cette période de fermeture les manifestations communales suivantes : Fête Nationale et Messti,

Vu la mise à disposition des locaux de l'étang de pêche par l'Amicale des Pêcheurs pour la Fête Nationale le 13 juillet prochain,

Vu la mise à disposition des locaux du club house de football par le Football Club de Breuschwickersheim pour le Messti les 17, 18 et 19 août prochain,

Les élus proposent d'attribuer une indemnité d'occupation des locaux de 200€/jour à l'association concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte le versement d'une indemnité d'occupation de 200€/jour pour les manifestations communales susmentionnées aux associations.
- Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférent

Adopté à l'unanimité.

Divers et comptes rendus :

- Comme suite au Conseil Municipal du 19 avril dernier, les permanences pour la tenue du bureau de vote ont été fixées ainsi pour ce dimanche 9 juin 2024 :

| | Scrutin du dimanche 9 juin 2024 |
|---|--|
| 7h45-10h30 | Emmanuel MEPIEL, Etienne BRUN, Jean-Louis NIEDERST, Odile BIRGY LOZANO, Olivier MULLER |
| 10h30-13h00 | Daniel SEIFERT, Patrick ZEISSLOFF, Sophie OUVRARD, Doris TERNOY |
| 13h00-15h30 | Jean MEYER, Annie DIEMER, Lucien KRATZ et assesseur bénévole |
| 15h30-18h00 | Aurélie SCHMIDT, Doris TERNOY et 2 assesseurs bénévoles |
| Personnes complémentaires pour dépouillement (à compter de 18h00) | Sylvie ARBOGAST, Aurélie SCHMIDT, Jean MEYER, Daniel SEIFERT, Sophie OUVRARD, Annie DIEMER |

Les principales règles relatives au scrutin sont rappelées.

- Madame le Maire fait le point sur :
 - Jumelage : Monsieur le Conseiller Municipal Daniel SEIFERT propose la mise en place d'un jumelage.
Un groupe de travail est constitué : Daniel SEIFERT, Anne RITTER, Jean-Louis NIEDERST.
 - Ecole : Madame l'Adjointe Anne RITTER fait le point sur les départs de la directrice et d'une enseignante,
 - Places au périscolaire rentrée septembre 2024 : Madame le Maire fait le point sur la réunion avec la FDMJC
 - A l'Ouest de l'Est (ODE) : Madame le Maire demande qui est abonné aux infos de l'ODE. Elle précise qu'une demande de subvention a été déposée par l'association auprès de la Commune, le point sera délibéré prochainement. Madame le Maire invite chacun à se renseigner à ce propos et à poser leurs éventuelles questions en amont du prochain Conseil.

- Madame la Conseillère Sylvie ARBOGAST fait le récapitulatif du repair café organisé le 1^{er} juin dernier.
- Madame le Maire fait le point sur la réunion publique concernant la piste cyclable qui s'est tenue à Osthoffen et elle crée un groupe de travail « Piste cyclable de Breusch' » : Daniel SEIFERT, Aurélie SCHMIDT, Jean-Louis NIEDERST, Sylvie ARBOGAST, Odile BIRGY LOZANO, Emmanuel MEPIEL, M. BRESCH.
⇒ Date de réunion : jeudi 4 juillet 2024 à 18h00 rdv en Mairie
- Information sur la prochaine parution du bulletin d'informations à distribuer d'ici fin de semaine prochaine.

Madame le Maire clôt la séance à 21h40.